

Connaissez-vous le statut sanitaire de votre troupeau ?



Chaque élevage possède son propre microbisme. Si le troupeau est en bon état général, un équilibre se crée généralement entre les microbes et les animaux. Cependant, certaines maladies majeures s'exprimeront toujours du moment qu'elles sont présentes dans un élevage. La connaissance du **statut sanitaire** de son troupeau vis-à-vis de ces maladies est donc un **indicateur de pilotage pour optimiser les performances de son élevage**.

Les GDS Auvergne Rhône-Alpes proposent aux éleveurs d'ovins et de caprins de les accompagner pour connaître le statut sanitaire de leur troupeau afin de :

- **Définir un plan de maîtrise sanitaire** adapté au contexte de leur troupeau,
- **Sécuriser leurs mouvements d'animaux** (source la plus fréquente d'introduction de nouvelle maladie).

Quelles sont les maladies recherchées ?

Quatre maladies chroniques qui ont un fort impact économique en élevage du fait de la dégradation de l'état de santé global du troupeau qu'elles engendrent :

Paratuberculose
Chlamydiose



Fièvre Q
CAEV

Paratuberculose
Chlamydiose



Fièvre Q
VISNA

Comment m'y prendre ?

Il suffit de prélever 8 à 15 animaux (en fonction de l'effectif du troupeau) âgés de plus de 24 mois, pour recherche sérologique des quatre maladies. Ces analyses peuvent être réalisées sur les tubes prélevés à l'occasion de la prophylaxie annuelle.

Effectif du troupeau	< 50	50 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	300 à 350	350 à 400	Au-delà de 400
Nombre d'animaux à prélever	7	8	9	10	11	12	13	14	15

1) Je décide d'un plan de maîtrise sanitaire...

Dans le cas où la présence d'une ou plusieurs des quatre maladies aura été objectivée, votre vétérinaire et votre technicien GDS pourront mieux vous accompagner pour adapter vos pratiques de prévention sanitaire.

2) Je peux gérer mes achats d'animaux...

Vous aurez aussi identifié les maladies que vous ne voulez pas introduire en achetant des animaux. Il vous suffira de demander au vendeur son statut sanitaire pour vérifier que vous pouvez lui acheter des animaux sans risque sanitaire.

Les aides du GDS (via la CRSSA)

- 50 % du coût HT des analyses réalisées dans votre troupeau et à votre demande dans un cheptel vendeur
- 100 % du coût HT des analyses pour les nouveaux installés



Pour plus d'information, contactez les conseillers au GDS des Savoie
Alban SCAPPATICCI ☎ 06.65.91.68.22 @ : alban.scappaticci@gdsdesavoie.fr